



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

252^e séance du
CONSEIL DES GOUVERNEURS
CGV-161210
Le 10 décembre 2016
de 8 h 35 à 14 h 40
Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Conseil des gouverneurs • CGV-161210



CGV-161210

UNIVERSITÉ DE MONCTON

252^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 10 décembre 2016

de 8 h 35 à 14 h 40

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Jeannita Bernard	Extérieur du NB (IPÉ)
Annie Hélène Boudreau	Professeure (Shippagan)
Jean Roch Cayouette	Nord-Ouest
Keith Coughlan	Sud-Est
Micheline Daigle-LeBlanc	Extérieur du NB (NÉ)
Étienne Dako	Professeur (Moncton)
Edith Doucet	Extérieur des régions
Kassim Doumbia	Nord-Est
Corinne A. Godbout	Sud-Est
Roxann Guerrette	Étudiante (Moncton)
Gilles Lanteigne	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)
Samuel LeBreton	Extérieur des régions
Benoît Long	Extérieur du NB (Ottawa)
Blanca Navarro Pardiñas	Professeure (Edmundston)
Victor-Urbain Ngollo-Ngollo	Étudiant (Shippagan)
Marie-France Pelletier	Extérieur du NB (Ottawa)
Josée Rioux-Walker	Nord-Ouest

Paulette Robert	Nord-Est
Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier	U de M
Chantal Thériault	Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston)

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Marc Angers, directeur des communications, des affaires publiques et du marketing	U de M
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Jacques Paul Couturier, vice-recteur	Edmundston
Sylvie Doiron, secrétaire d'assemblée	Moncton
Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
André Samson, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur	Shippagan

Personnes excusées : Valérie Albert, Marc-Antoine Chiasson et Jean-Claude Savoie

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES.....	4
3. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. CORRESPONDANCE	4
7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-160924	5
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
9.1. Autres.....	5
10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	5
11. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF CEX-161116	7
12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF	8
12.1. Nomination au Comité de gouvernance.....	8
12.2. Rapport des ressources humaines.....	8
12.3. Nomination – vice-rectrice adjointe, vice-recteur adjoint à la recherche et doyenne, doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche	13
12.4. Autres.....	14
13. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	14
13.1. Planification académique.....	14
13.2. Évaluation du programme préparatoire aux sciences de la santé (DSS)	16
13.3. Évaluation du programme de Maîtrise en droit.....	17
14. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	18
14.1. Principes directeurs du budget 2017-2018	18
14.2. Tarification des logements étudiants 2017-2018	19
14.3. Autres.....	20
15. ÉLECTION ET NOMINATIONS	20
15.1. Élection d'une présidence du Conseil des gouverneurs	20
15.2. Nomination au Comité exécutif.....	21
16. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-161104	21
17. AFFAIRES NOUVELLES.....	21
17.1. Leading boards	21
17.2. Test de compétences langagières en français	22
18. PROCHAINE RÉUNION	22
19. CLÔTURE.....	22
20. HUIS CLOS – ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER.....	22

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
DOCUMENT.....	23
DOCUMENT A : Lettre de l'ABPPUM datée du 17 septembre 2016.....	A(1)
DOCUMENT B : Ordre du jour adopté	B(1-2)
DOCUMENT C : Rapport du recteur et vice-chancelier	C(1-20)
DOCUMENT D : Nomination au Comité de gouvernance	D(1-3)
DOCUMENT E : Procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-161012	E(1)
DOCUMENT F : Planification académique de l'Université de Moncton datée du 10 décembre 2016	F(1-70)
DOCUMENT G : Présentation PowerPoint – Planification académique	G(1-62)
DOCUMENT H : Principes directeurs du budget 2017-2018.....	H(1)
DOCUMENT I : Tarification des logements universitaires pour l'année 2017-2018.....	I(1-2)
DOCUMENT J : Lignes directrices établissant la procédure des élections à la présidence, vice-présidence et au sein du Comité exécutif du Conseil des gouverneurs.....	J(1)
DOCUMENT K : Nomination au Comité exécutif.....	K(1-3)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/45>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

8 h 35 : La vice-présidente, madame Micheline Daigle-LeBlanc, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Elle indique que, en l'absence d'une présidence au Conseil des gouverneurs, elle agira comme présidente de cette 252^e séance du Conseil des gouverneurs. Elle donne la liste des personnes excusées. Elle nomme Marc Angers et Sylvie Doiron scrutateurs.

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

La présidente indique qu'aucun nouveau membre n'est présent à la rencontre.

3. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Les membres du Conseil des gouverneurs observent une minute de recueillement pour la personne suivante qui est décédée récemment :

Valida Belliveau, décédée le 6 novembre 2016. Elle était concierge à la retraite, Campus de Moncton.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Un avis de convocation a été envoyé le 23 novembre 2016 accompagné d'un avis de résolution ainsi que l'ordre du jour. La réunion est convoquée par la vice-présidente du Conseil des gouverneurs, Micheline Daigle-LeBlanc.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

6. CORRESPONDANCE

Voir le Document A, p. 1

- Lettre de monsieur Étienne Dako, président de l'Association des bibliothécaires, des professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM), datée du 17 septembre 2016, adressée au président du Conseil des gouverneurs. Cette lettre porte sur le manque de réaction de l'Université à la suite d'accusations de discrimination et d'intimidation contre le corps professoral par une étudiante en sciences infirmières.

La secrétaire générale indique que cette correspondance a été examinée par le Comité exécutif lors de sa rencontre du 16 novembre dernier, que le dossier a été résolu à la suite d'un processus de médiation, et qu'une réponse a été acheminée à l'ABPPUM.

Le président de l'ABPPUM indique que la réputation du corps professoral de l'Université de Moncton doit être défendue. Il réitère que les professeures et professeurs doivent pouvoir faire leur travail sans crainte de représailles lorsqu'elles ou ils accordent un échec à une étudiante ou un étudiant. Bien que le dossier en question ait été réglé lors de la médiation, la réputation des professeures et professeurs demeure en quelque sorte entachée par la sortie publique de l'étudiante.

- Lettre des membres de l'assemblée départementale de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales, datée du 29 novembre 2016, adressée à madame Micheline Daigle-LeBlanc, présidente *par intérim* du Conseil des gouverneurs, et ayant comme objet : *Rapport de planification académique du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.*

6. CORRESPONDANCE (suite)

La secrétaire générale indique que cette lettre sera examinée par le Comité exécutif lors de sa prochaine rencontre conformément à la *Politique relative au traitement de la correspondance adressée au Conseil des gouverneurs*.

7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document B, p. 1-2

Ajouts :

- Rubrique 17.1 – Leading Boards
- Rubrique 17.2 – Test de compétences langagières en français

R : 01-CGV-161210

Benoît Long, appuyé par Corinne Godbout, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-160924

R : 02-CGV-161210

Gilles Lanteigne, appuyé par Edith Doucet, propose :

« Que le procès-verbal CGV-160924 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**9.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document C, p. 1-20

Présentation du recteur et vice-chancelier

À l'aide de diapositives électroniques, le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui couvre la période du 24 septembre au 10 décembre 2016.

Par rapport à la campagne de financement *Évolution*, le recteur mentionne les points suivants :

- Messieurs Bernard Lord et Camille Thériault agiront comme coprésidents de la campagne *Évolution*.
- La campagne a un objectif de 50 M\$.
- Les priorités de la campagne sont :
 - Centre de médecine de précision du Nouveau-Brunswick (8.5 M\$)
 - Pôle d'excellence en études acadiennes (5 M\$)
 - Pôle d'excellence en environnement (5 M\$)
 - Programmes de bourses et d'aide financière (20 M\$)
 - Modernisation des installations (11.5 M\$)

10. **RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER** (suite)

- Les premières demandes de don ont été faites auprès des municipalités d'Edmundston, de Moncton, de Shippagan et de Dieppe.

Le recteur et vice-chancelier encourage tous les membres du Conseil des gouverneurs de participer aux activités de la campagne. Il indique qu'il s'agit de la troisième campagne d'envergure de l'Université de Moncton. La campagne permet d'attirer l'attention sur l'impact de l'Université dans les communautés, la province du Nouveau-Brunswick et la francophonie.

Au niveau des dons, il indique que l'équipe de la campagne vise un taux de participation de 100 % chez les membres du Conseil des gouverneurs.

Un membre demande si la campagne de la *University of New-Brunswick* (UNB) aura un effet négatif sur celle de l'Université de Moncton. Le recteur indique que UNB est en campagne depuis trois ans et que 67 % de leur objectif est atteint. Il y a un décalage entre UNB et l'UdeM. Le recteur n'y voit pas un problème.

Un membre encourage fortement les membres du Conseil de s'engager de façon formelle dans les activités de la campagne. Il encourage également la participation des anciennes et anciens diplômés.

Par ailleurs, les activités suivantes ont eu lieu :

- Le *XVI^e Sommet de la Francophonie* s'est déroulé les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, Madagascar. Deux ententes de collaboration avec l'Université d'Antananarivo ont été signées, ententes qui vont permettre des échanges dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la documentation. De plus, il y a eu une entente spécifique pour la Faculté de droit qui prévoit des échanges étudiants.

Le recteur indique que l'Université de Moncton est très bien connue en Afrique, surtout au Madagascar où l'UdeM compte plusieurs diplômées et diplômés qui ont accédé à des postes prestigieux.

Par ailleurs, notons que la province de l'Ontario sera dorénavant observatrice lors des audiences du *Sommet de la Francophonie*.

- Au niveau des relations gouvernementales, les quatre recteurs des universités publiques du Nouveau-Brunswick se sont réunis à deux reprises avec le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, monsieur Donald Arseneault et son équipe pour discuter du budget. Une rencontre individuelle a aussi eu lieu avec le ministre Arseneault afin de discuter de l'UdeM en termes de système universitaire francophone de la province. D'autres rencontres sont prévues afin d'avoir des discussions avec les divers intervenants gouvernementaux.
- Afin de promouvoir la transparence en matière d'information au public, une nouvelle page Web sur la gestion des plaintes a été lancée à l'automne (www.umoncton.ca/enbref/node/166).
- Le premier *Rendez-vous de l'alUMni* a été un franc succès. Des réceptions des diplômées et diplômés ont eu lieu à Ottawa et à Fredericton.

Un membre demande si le taux de participation aux activités à l'extérieur de Moncton est satisfaisant. Le recteur indique que le taux varie de ville en ville. À Ottawa, les participantes et participants sont plutôt jeunes et nombreux. L'alUMni est consciente des taux et travaille davantage avec les facultés pour encourager des activités de retrouvailles.

- Monsieur Deny Hamel, professeur au département de physique, a reçu la Chaire de recherche du Canada sur la thématique de l'optique et l'informatique quantique.

10. **RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER** (suite)

- Monsieur Mohamed Zaher Bouaziz, monsieur Sébastien Deschênes et monsieur Miguel Rojas ont remporté le prix de la meilleure présentation lors du congrès annuel de l'*Atlantic Schools of Business*.
- Des ententes bilatérales entre la Faculté de droit, la Société Saint-Thomas-d'Aquin et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse ont été conclues en lien avec le programme de *Juris Doctor*.
- Le Centre international d'apprentissage du Français (CIAF) au Campus de Shippagan a reçu le *Prix Dialogue du lieutenant-gouverneur*.
- Nicolas Landry a reçu une mention honorable pour le Keith Matthews Awards 2015 pour son article « *Les dangers de la navigation et de la pêche dans l'Atlantique français au 18^e siècle* ». L'article fut publié dans la revue *The Northern Mariner*.
- Le Campus de Shippagan et ses partenaires ont reçu le *Prix Soleil 2016*. Ce prix est décerné par le Mouvement acadien des communautés en santé du Nouveau-Brunswick (MACS-NB) pour leur initiative « *Défi MotivAction* ».
- Au Campus d'Edmundston, l'agrément des programmes de baccalauréats en aménagement des forêts (régulier et coop) a été renouvelé pour une période de six ans.
- Au-delà de 200 personnes ont participé aux célébrations entourant le 70^e anniversaire de la fondation du Collège Saint-Louis et la reconnaissance des Pères eudistes.

Autre point :

- Une gouverneure demande si les rapports annuels portant sur le harcèlement et le milieu de travail peuvent être déposés sur le site Web. Les derniers rapports remontent en 2009. On explique que les rapports annuels sont déposés au bureau du VRARH. Ceux-ci seront déposés sur le Web.

R : 03-CGV-161210

Étienne Dako, appuyé par Jean Roch Cayouette, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

11. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF CEX-161116**

R : 04-CGV-161210

Chantal Thériault, appuyée par Blanca Navarro Pardiñas, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CEX-161116 du Comité exécutif. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF**12.1. Nomination au Comité de gouvernance**

Voir le Document D, p. 1-3

R : 05-CGV-161210

Josée Rioux-Walker, appuyée par Gilles Lanteigne, propose :

*« Que **Corinne Godbout** soit nommée membre du Comité de gouvernance pour un premier mandat d'une durée de trois ans, soit de décembre 2016 à septembre 2019. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

12.2. Rapport des ressources humaines

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) rappelle que les sabbatiques sont des périodes de temps définies qui permettent à une professeure ou un professeur de renouveler et d'enrichir ses connaissances intellectuelles et professionnelles. Il existe trois types de sabbatiques : Type A (période de 12 mois), Type B (période de 8 mois) et Type C (période de 6 mois).

Un membre demande si les professeures et professeurs sont remplacés pendant leur absence. Le VRARH indique que plusieurs facteurs sont pris en compte. Il y a environ 25 sabbatiques par année tous campus confondus.

Un membre demande si le choix des professeures et professeurs en sabbatique est stratégique. Le VRARH indique que l'Université a une politique de sabbatique et que plusieurs éléments sont dans les conventions collectives. Un sabbatique peut être reporté à la demande de l'Université.

Un membre considère que le nombre de sabbatiques est élevé et que cela peut avoir un impact sur la qualité de l'enseignement. Le VRARH explique que l'offre de sabbatiques est une pratique courante dans les universités, que les processus sont bien rodés, et qu'il s'agit d'un processus d'enrichissement et de ressourcement pour les professeures et les professeurs.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) indique que le processus est lié à un processus d'évaluation. Une discussion s'ensuit sur l'atteinte des objectifs. Le VRER explique que les projets de sabbatiques gravitent dans les champs d'expertise des professeures et professeurs. Certains gouverneurs indiquent que les sabbatiques ne sont pas des congés et que des rapports sont préparés. Une gouverneure demande si les rapports sont publics. On indique que les rapports ne sont pas publics, mais que des rencontres avec les professeures et les professeurs pour discuter des sujets sont possibles.

Par ailleurs, un membre demande si la permanence d'emploi est transférable d'un campus à l'autre. Le VRARH indique que si une professeure ou un professeur est embauché par un deuxième campus, elle ou il peut transporter sa permanence. Il précise que la supplantation (*bumping*) n'est pas permise.

Sabbatiques, permanences d'emploi et promotions

Conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements*, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements, voici les recommandations présentées aux fins de ratification :

12.2. **Rapport des ressources humaines** (suite)**Campus d'Edmundston****SABBATIQUES**

En conformité avec les dispositions de l'article 17 de la Convention collective entre l'APPUMCE et l'Université, il est recommandé qu'une sabbatique soit attribuée aux professeurs et au professeur suivants :

Samira BELYAZID

Secteur Arts et lettres

Type A

1^{er} juil. 2017 au 30 juin 2018**France CHASSÉ**

Secteur Science infirmière

Type B

1^{er} mai 2017 au 31 déc. 2017**Amel KAOUCHE**

Secteur Sciences

Type B

1^{er} mai 2017 au 31 déc. 2017**R : 06-CGV-161210**

Marie-France Pelletier, appuyée par Étienne Dako, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les sabbatiques au Campus d'Edmundston tel que présenté dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU DE PROMOTION

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 31.05 de la Convention collective entre l'APPUMCE et l'Université, il est recommandé :

Que la permanence d'emploi soit attribuée à compter du **1^{er} juillet 2017** aux professeurs et au professeur suivants :

Vicky BOUFFARD-LEVASSEUR

Secteur Éducation et kinésiologie

Mélanie LEBLANC

Secteur Arts et lettres

Éric TRUDEL

Secteur Arts et lettres

Que le rang d'agrégé soit attribué à compter du **1^{er} juillet 2017** aux professeurs et au professeur suivants :

Marc BASQUE

Secteur Éducation et kinésiologie

Vicky BOUFFARD-LEVASSEUR

Secteur Éducation et kinésiologie

Sylvie MORIN

Secteur Sciences humaines

Que le rang de titulaire soit attribué à compter du **1^{er} juillet 2017** aux professeurs suivants :

Luc BÉGIN

Secteur Sciences

Lacina COULIBALY

Secteur Foresterie

R : 07-CGV-161210

Annie-Hélène Boudreau, appuyée par Benoît Long, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'attribution de la permanence d'emploi et/ou promotion au Campus d'Edmundston tel que présenté dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

12.2. Rapport des ressources humaines (suite)Campus de Moncton**SABBATIQUES**

En conformité avec les dispositions de l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM (unité 1) et l'Université, il est recommandé qu'une sabbatique soit attribuée à la bibliothécaire, aux professeures et aux professeurs suivants :

FACULTÉ D'ADMINISTRATION

Gilles MARCOUX Dép. d'administration	Type A	1 ^{er} juil. 2017 au 30 juin 2018
Brigitte PRUD'HOMME Dép. d'administration	Type B	1 ^{er} janv. 2018 au 31 août 2018
Miguel ROJAS Dép. de comptabilité	Type A	1 ^{er} juil. 2017 au 30 juin 2018
Hamadoun SIDIBÉ Dép. d'administration	Type B	1 ^{er} janv. 2018 au 31 août 2018

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

Paul BERNIER Dép. de philosophie	Type C	1 ^{er} janv. 2018 au 30 juin 2018
David DÉCARIE Dép. d'études françaises	Type A	1 ^{er} juil. 2017 au 30 juin 2018
Julie FORGUES Dép. des arts visuels	Type A	1 ^{er} juil. 2017 au 30 juin 2018
Serge JOLICOEUR Dép. d'histoire et de géographie	Type C	1 ^{er} juil. 2017 au 31 déc. 2017
Marie-Andrée PELLAND Dép. de sociologie	Type B	1 ^{er} janv. 2018 au 31 août 2018
François RENAUD Dép. de philosophie	Type A	1 ^{er} juil. 2017 au 30 juin 2018
Lise SAVOIE École de travail social	Type B	1 ^{er} janv. 2018 au 31 août 2018

FACULTÉ DE DROIT

Denis ROY Faculté de droit	Type A	1 ^{er} juil. 2017 au 30 juin 2018
--------------------------------------	--------	--

FACULTÉ DES SCIENCES

Abdelaziz Nait AJJOU Dép. de chimie et biochimie	Type B	1 ^{er} janv. 2018 au 31 août 2018
Fahim ASHKAR Dép. de mathématiques et de statistique	Type B	1 ^{er} mai 2017 au 31 déc. 2017
Jean-François BISSON Dép. de physique et d'astronomie	Type B	1 ^{er} janv. 2018 au 31 août 2018
Martin FILION Dép. de biologie	Type B	1 ^{er} janv. 2018 au 31 août 2018
Gaétan MOREAU Dép. de biologie	Type C	1 ^{er} janv. 2018 au 30 juin 2018
Céline SURETTE Dép. de chimie et biochimie	Type A	1 ^{er} juil. 2017 au 30 juin 2018

12.3. Nomination – Vice-rectrice adjointe, vice-recteur adjoint à la recherche et doyenne, doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche

Présentation du recteur et vice-chancelier

Le recteur et vice-chancelier présente le rapport final du Comité consultatif de sélection pour le poste de vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint à la recherche et doyenne ou doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Le Comité consultatif de sélection a fait son travail entre le 16 mai et 14 novembre 2016. Après examen des dossiers de candidature, des entrevues, des présentations publiques, des commentaires reçus, des références, et de la position du Comité d'équité en matière d'emploi, le Comité consultatif de sélection a retenu la candidature de monsieur Francis LeBlanc.

Le professeur LeBlanc est titulaire d'un doctorat en physique de l'Université de Montréal. Il est professeur titulaire au Département de physique et d'astronomie de l'Université de Moncton et doyen de la Faculté des sciences depuis 2010. Sa recherche porte sur l'astrophysique stellaire. Monsieur LeBlanc est l'auteur d'un manuel d'introduction à l'astrophysique stellaire qui est utilisé dans plus de 60 universités. Il est l'auteur de plusieurs articles arbitrés et communications scientifiques.

Le recteur et vice-chancelier explique que madame Lise Dubois, titulaire du poste, prendra sa retraite à la fin décembre. Elle occupe le poste depuis sept ans.

Discussion

À la suite de la présentation du recteur et vice-chancelier, les questions suivantes sont soulevées :

- Le poste est-il ciblé? Le recteur et vice-chancelier indique que le poste est ciblé.
- Au niveau des décanats, quel est le niveau de parité? Le recteur et vice-chancelier indique qu'il y a 4 doyennes et 6 doyens tous campus confondus.
- Est-ce que les candidatures finalistes sont de qualité égale? Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER), président du comité consultatif de sélection, indique, sans préjudice à la candidature non retenue, qu'il ne considère pas les deux finalistes comme étant des candidatures égales.
- Un membre indique ne pas être à l'aise avec la recommandation en raison de la *Politique d'équité en matière d'emploi*. Le membre estime que la politique devrait s'appliquer en faveur de la candidature féminine. Le membre indique que les consultations étaient 50/50. Le VRER indique, de façon respectueuse, mais sans équivoque, que le dossier du candidat recommandé est nettement plus solide, plus fort, et que les résultats du sondage n'étaient pas 50/50.
- Un membre souligne l'impressionnant dossier de recherche de la candidate, mais des lacunes au niveau de l'expérience en gestion et des éléments administratifs.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 12-CGV-161210

Benoît Long, appuyé par Chantal Thériault, propose :

*« Le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Francis LeBlanc** au poste de vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche pour un mandat de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 2017. »*

Vote par scrutin secret (2/3 des voix est exigé pour que la résolution soit adoptée)

Scrutateurs : Marc Angers et Sylvie Doiron

Vote sur R12

Pour 17

Contre 3

ADOPTÉE

12.3. **Nomination – Vice-rectrice adjointe, vice-recteur adjoint à la recherche et doyenne, doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche**
(suite)

R : 13-CGV-161210

Corinne Godbout, appuyée par Kassim Doumbia, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

12.4. **Autres**

Aucune question n'est soulevée.

13. **RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION**

Voir le Document E, p. 1

13.1. **Planification académique**

Voir le Document F, p. 1-70 et le Document G, p. 1-62

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente un document intitulé *Planification académique de l'Université de Moncton*.

Présentation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) explique que le projet de planification académique a été présenté au Sénat académique le 4 novembre dernier et que le projet a été adopté moyennant une modification.

Le VRER rappelle que l'Université de Moncton compte 165 programmes répartis comme suit : 120 programmes de baccalauréat, 38 programmes de maîtrise et 7 programmes de doctorat. Bien que ces nombres puissent paraître élevés, certains programmes sont imbriqués les uns dans les autres, par exemple les cours de la mineure en psychologie sont également offerts dans les programmes de Majeure et Spécialisation de la psychologie.

Le projet de planification académique s'inscrit dans le plan stratégique de l'Université de Moncton « Un rêve qui nous appartient ». L'objectif est d'assurer une offre de programmes d'études de haute qualité permettant une formation intellectuelle, personnelle, scientifique et professionnelle. Il s'agit d'établir les orientations académiques prioritaires que veut se donner l'Université au cours des prochaines années (horizon de 5 à 10 ans). Le VRER indique que le projet vise à revoir la pertinence de tous les programmes d'études des trois cycles offerts sur les trois campus.

À l'aide d'une présentation PowerPoint, le VRER présente la situation actuelle et explique le cadre contextuel et les critères d'évaluation qui sous-tendent les recommandations. Il présente l'analyse des programmes d'études par faculté et campus en donnant un portrait de la faculté/campus.

Le document présente les recommandations du VRER. Il recommande que toutes les unités académiques doivent être maintenues, car elles offrent des programmes d'études qui contribuent à la mission de l'Université. Par ailleurs, on compte 83 autres recommandations qui sont classées en six catégories : programmes prioritaires, programmes à maintenir, programmes nécessitant une attention particulière, programmes à développer, programmes à redéfinir ou abolir et recommandations diverses visant à bonifier l'offre de programmes.

Au sujet des programmes coopératifs, le VRER indique qu'il faut trouver des moyens de les rendre plus attrayants pour les étudiantes et les étudiants.

13.1. Planification académique (suite)

Le VRER indique que le Sénat académique a débattu longuement le projet. Le Sénat a donné son aval au projet moyennant une modification, soit que la liste des programmes à *abolir* devienne la liste des programmes à *redéfinir ou abolir*.

Points soulevés par les membres du Conseil des gouverneurs

Plusieurs gouverneures et gouverneurs soulignent la qualité du document, sa profondeur et son degré d'analyse. Plusieurs remercient le VRER pour sa réflexion et ses recommandations.

Les points suivants sont soulevés lors de la discussion.

- Les programmes coopératifs posent problème dans les campus universitaires et collégiaux. Il faut examiner pourquoi. Plusieurs indiquent que les programmes coopératifs sont plus dispendieux et mènent aux mêmes emplois que les programmes réguliers.

On note que les programmes coopératifs sont d'excellents moyens d'enrichir l'expérience étudiante. Les programmes doivent continuer, sinon il faut faire des choix. Un comité se penche sur cette question présentement.

- À la Faculté des sciences de l'éducation, on note que le taux d'inscription a diminué considérablement depuis trois ans. On note une baisse générale des finissantes et finissants dans les écoles secondaires francophones et une baisse dans le nombre de postes en éducation au Nouveau-Brunswick. Ce double phénomène a un impact sur le recrutement étudiant en éducation.
- Les difficultés en sciences infirmières ont fait les manchettes au cours des dernières années. Plusieurs étudiantes et étudiants ont raté leur examen de profession. Le VRER indique que la qualité de l'outil (l'examen) n'est pas adéquate pour les étudiantes et les étudiants francophones. Le travail est en cours pour développer un outil approprié.
- L'Université de Moncton offre de nombreuses disciplines.
- La modification au Sénat académique est appropriée selon un gouverneur. Les programmes fragiles pourront être redéfinis ou abolis. Le débat au Sénat académique fut très enrichissant; il faut savoir donner des chances aux divers programmes.
- Il faut savoir bien identifier les programmes que l'on veut garder même si ceux-ci ne sont pas viables financièrement. D'autres raisons peuvent motiver leur présence, notamment des éléments culturels. Ceci dit, il faut être capable de payer notre vision.

Une question de procédure est soulevée. Le recteur indique que l'adoption du projet de planification académique veut dire que l'on adopte un plan. La mise en œuvre du plan suivra les processus et procédures en place pour l'implantation.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 14-CGV-161210

Gilles Lanteigne, appuyé par Keith Coughlan, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le document intitulé « Planification académique de l'Université » daté du 15 juin 2016 tel qu'il a été présenté. »

13.1. **Planification académique** (suite)**Amendement****R : 15-CGV-161210**

Gilles Lanteigne, appuyé par Edith Doucet, propose :

« Que l'on remplace « ...daté du 15 juin 2016 tel qu'il a été présenté » par « ...tel que adopté par le Sénat académique le 4 novembre 2016 ». »

Vote sur R15	unanime	ADOPTÉE
Vote sur R14 (amendée)	unanime	ADOPTÉE

Aux fins du procès-verbal, la recommandation R14 (amendée) se lit comme suit :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le document intitulé « Planification académique de l'Université » daté du 15 juin 2016 tel qu'adopté par le Sénat académique le 4 novembre 2016. »

13.2. **Évaluation du programme préparatoire aux sciences de la santé (DSS)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier de l'évaluation du programme préparatoire aux sciences de la santé (DSS). Il explique que le programme a été évalué par le Dr Jean-François Montreuil de l'Université Laval en mars dernier.

Selon l'évaluateur, le programme de deux ans a des forces comme son accessibilité (offert dans les trois campus), sa structure et sa flexibilité. En revanche, à la suite de la reconfiguration du programme, le programme a connu une diminution du nombre de crédits en première année, mais cela n'a pas entraîné une diminution dans la charge de travail.

Parmi les faiblesses, l'évaluateur note que le taux de diplomation est 46 %. Il faut préciser cependant que les étudiantes et les étudiants gravitent souvent vers d'autres programmes à la Faculté des sciences et qu'un changement de programme n'est pas la conséquence d'une exclusion ou d'une faillite.

L'évaluateur propose une meilleure concertation entre les trois campus. Il propose la création d'un comité de programme pour améliorer les collaborations possibles.

Le VRER fait la lecture des 3 recommandations. Aucune question n'est soulevée.

R : 16-CGV-161210

Paulette Robert, appuyée par Victor-Urbain Ngollo-Ngollo, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté des sciences, en collaboration avec le campus de Shippagan et le campus d'Edmundston, voit à la création d'un comité pédagogique réseau pour le D.S.S. afin d'assurer une meilleure coordination des activités d'encadrement et de formation.

RECOMMANDATION 2

Que le comité pédagogique réseau étudie diverses initiatives pour (1) exposer davantage les étudiantes et les étudiants aux compétences requises dans les domaines de la santé et (2) préparer la transition éventuelle vers d'autres programmes d'études.

13.2. **Évaluation du programme préparatoire aux sciences de la santé (DSS)**
(suite)

R : 16-CGV-161210 (suite)

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des sciences, en collaboration avec le campus d'Edmundston et le campus de Shippagan, révise et modifie les plans de cours du programme de D.S.S. en définissant plus clairement les cibles de l'apprentissage étudiant (objectifs généraux et spécifiques) et en tenant compte des autres composantes essentielles et complémentaires du plan de cours telles que présentées dans le règlement 8.12 du Répertoire universitaire de premier cycle. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

13.3. **Évaluation du programme de Maîtrise en droit**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier de l'évaluation du programme de Maîtrise en droit. Il explique que l'équipe d'évaluation était composée des professeurs Jean-Guy Belley de l'Université McGill et la professeure Marie-Ève Sylvestre de l'Université d'Ottawa. L'évaluation a eu lieu au cours du semestre de l'automne 2015.

Les évaluateurs notent plusieurs éléments, dont le fait que le programme a été et reste fragile à cause d'une vision incertaine quant à son avenir. Les évaluateurs font 26 recommandations.

Le VRER rappelle que le programme compte 42 crédits, dont 30 crédits comptent pour la thèse. Les évaluateurs sont d'avis que cette structure présente des avantages, mais qu'elle ne semble pas répondre à la diversité des besoins. L'offre de profils pourrait s'avérer intéressante. Il devient clair que le LL.M. ne peut pas continuer dans sa forme actuelle.

Le VRER indique que le rapport d'évaluation compte 26 recommandations, mais que le Comité conjoint de la planification a voulu ramener cela au fondamental en proposant quatre recommandations.

Aucune question n'est soulevée.

R : 17-CGV-161210

Gilles Lanteigne, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté de droit s'engage à promouvoir davantage une culture de la recherche au sein du corps professoral.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté de droit procède à une révision en profondeur de sa maîtrise en droit (LL.M.) afin qu'elle réponde à une plus grande diversité de besoins de formation de 2^e cycle en droit.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté de droit étudie la possibilité de développer un cheminement avec des profils professionnels.

13.3. Évaluation du programme de Maîtrise en droit (suite)

R : 17-CGV-161210 (suite)

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté de droit mette sur pied un comité de programme de cycles supérieurs qui aura comme mandat de réviser la maîtrise actuelle à la lumière des recommandations du présent rapport. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**14.1. Principes directeurs du budget 2017-2018**

Voir le Document H, p.1

Présentation du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente les éléments de la planification budgétaire 2017-2018. Il fait une mise en contexte par rapport à l'évolution des inscriptions. Il estime une perte d'environ 70 étudiantes et étudiants l'an prochain. Après avoir brossé un tableau des hypothèses pour les projections 2016-2017, le VRARH présente les projections budgétaires 2017-2018 (sans mesures correctives). On prévoit des revenus d'un total de 105.3 M\$ et des dépenses d'un total de 108.8 M\$ avec un déficit (sans mesure corrective) de 3.4 M\$.

Le VRARH indique que des efforts importants de rationalisation se sont poursuivis dans tous les secteurs en 2016-2017. On note des réductions de l'ordre de 3.5 M\$. Par ailleurs, les défis pour l'année 2017-2018 restent importants et les efforts devront se poursuivre. Bien que ces mesures sont acceptables, elles ne sont pas soutenables à long terme. Le VRARH indique qu'il faut sensibiliser les gouvernements, intensifier les efforts de recrutement autant à l'international qu'au Canada, diversifier les programmes d'accueil des étudiantes et des étudiants internationaux et autres.

Une discussion s'ensuit.

Discussion du Conseil des gouverneurs

Au sujet des droits de scolarité, on note que ceux de l'Université de Moncton sont les plus bas des provinces maritimes.

Au sujet des contributions additionnelles aux régimes de pension, un montant de 3.2 M\$ doit provenir du fonds de fonctionnement.

Ces paramètres définissent la toile de fond. Il faudra que chaque campus, unités, secteurs fassent sont travail pour réduire le déficit projeté.

Le Conseil des gouverneurs discute des enjeux. Même avec une augmentation de la subvention provinciale de 2 % et une augmentation de 3 % des droits de scolarité, il y aura un manque à gagner.

Le Conseil des gouverneurs note que le gouvernement provincial contrôle les subventions provinciales et le cap d'augmentation possible des droits de scolarité. Cette situation est intenable à long terme.

Par ailleurs, de nouveaux besoins sont exprimés. Les services de mentorat, de tutorat, de santé mentale, d'accommodations diverses et autres entraînent de nouveaux coûts. On note que la Nouvelle-Écosse vient en aide à ses universités dans ces domaines. On ne peut en dire autant du Nouveau-Brunswick.

14.1. **Principes directeurs du budget 2017-2018** (suite)

Des messages clefs devront être développés et présentés au gouvernement. Les universités ne doivent pas être sous-financées. Plusieurs indiquent que le programme d'aide aux étudiantes et aux étudiants du Nouveau-Brunswick n'a pas l'impact voulu. D'autres indiquent qu'il faut permettre au programme de faire ses preuves.

Principes directeurs

Le VRARH présente les principes directeurs pour la préparation du budget 2017-2018. L'Université de Moncton doit respecter l'objectif d'équilibre budgétaire dans ses opérations régulières afin d'assurer la pérennité financière de l'Institution. Les principes suivants sont proposés :

1. Prioriser l'investissement dans l'enseignement et en recherche-développement-crédation-innovation et dans les services d'appui académique à la population étudiante.
2. Prioriser l'accès aux études universitaires en gardant au minimum l'augmentation des droits de scolarité et en maintenant un programme d'aide financière pour les étudiantes et les étudiants en besoin.
3. Assurer l'investissement dans les domaines stratégiques pour le développement de l'Université à partir d'une rationalisation et d'une priorisation des activités courantes.

La proposition suivante est mise aux voix :

R : 18-CGV-161210

Benoît Long, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les principes directeurs du budget pour l'année financière 2017-2018 tels qu'ils ont été présentés. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

14.2. **Tarifification des logements étudiants 2017-2018**

Voir le Document I, p.1-2

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente le document intitulé *Tarifification des logements universitaires pour l'année 2017-2018*.

Les augmentations proposées pour l'année 2017-2018 varient selon un écart de 0 % à 1,1 %. La répartition est la suivante :

Campus d'Edmundston	Augmentation de 0,9 % à 1,1 %
Campus de Moncton	Augmentation de 0 % à 0,5 %
Campus de Shippagan	Augmentation de 1 %

Ces nouveaux taux tiennent compte du taux d'occupation des résidences et de la concurrence sur le marché.

Un gouverneur demande s'il est possible de prévoir la location au mois. Le VRARH explique que les revenus des résidences doivent être prévisibles. La location au mois entraînerait des coûts supplémentaires au niveau de l'administration. La location sur le campus offre de la proximité, de la sécurité et de nombreux services.

Une gouverneure indique qu'il y a beaucoup de plaintes par rapport à la politique d'alcool. Selon elle, ceci a sans doute un impact sur le taux d'occupation.

La proposition suivante est mise aux voix.

14.2. Tarifification des logements étudiants 2017-2018 (suite)**R : 19-CGV-161210**

Benoît Long, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les tarifs de location pour l'année 2017-2018 tels qu'ils ont été présentés dans le document Tarifification des logements universitaires pour l'année 2017-2018. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

14.3. Autres

Aucune question n'est soulevée.

15. ÉLECTION ET NOMINATIONS**15.1. Élection d'une présidence du Conseil des gouverneurs**

Voir le Document J, p. 1

La présidente du Comité de gouvernance, Marie-France Pelletier, explique qu'il y a eu trois appels à candidatures pour le poste de présidente ou de président du Conseil des gouverneurs. Au cours des deux derniers mois, une candidature a été reçue au Comité de gouvernance. Madame Pelletier présente la candidature de madame Edith Doucet à la présidence du Conseil des gouverneurs.

Madame Doucet est une finissante en éducation de l'Université de Moncton, titulaire d'un Baccalauréat en éducation préscolaire élémentaire (1978) et d'une Maîtrise ès arts (éducation préscolaire élémentaire) de l'Université de Montréal (1989). Après avoir été enseignante, conseillère et directrice des services de garderie de la province, Madame Doucet gravite les échelons de la fonction publique provinciale devenant sous-ministre adjointe au ministère des services familiaux et communautaires/ ministère du Développement social, sous-ministre du ministère des Affaires intergouvernementales, sous-ministre du ministère des Communautés saines et inclusives, sous-ministre du ministère du Développement social et, avant de prendre sa retraite, greffière du Conseil exécutif et chef de la fonction publique du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Madame Doucet compte plus de 33 années d'expérience dans le secteur public, possède des connaissances approfondies du secteur public, et vaste expérience dans la création de partenariats, la création de liens et l'obtention de consensus parmi les intervenants internes et externes. Madame Doucet a été membre et présidente de nombreux comités interministériels, de comités des provinces de l'Atlantique et de comités de travail fédéraux/provinciaux/territoriaux.

Madame Pelletier rappelle les lignes directrices établissant la procédure des élections à la présidence, vice-présidence et au sein du Comité exécutif du Conseil des gouverneurs. Elle rappelle également les grandes lignes du *Profil de compétences de la présidence et de la vice-présidence du Conseil des gouverneurs*.

R : 20-CGV-161210**Mise en candidature :**

Edith Doucet

Proposée par Marie-France Pelletier

La vice-présidente demande trois fois s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est proposée.

Vote par scrutin secret

Vote 2/3 des voix est exigé.

Scrutateurs : Marc Angers et Sylvie Doiron

15.1. Élection d'une présidence du Conseil des gouverneurs (suite)

Edith Doucet est élue à la présidence du Conseil des gouverneurs pour un premier mandat de trois ans.

R : 21-CGV-161210

Kassim Doumbia, appuyé par Josée Rioux-Walker, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

15.2. Nomination au Comité exécutif

Voir le Document K, p. 1-3

La présidente du Comité de gouvernance, Marie-France Pelletier, présente la candidature de monsieur Gilles Lanteigne.

R : 22-CGV-161210

Mise en candidature :

Gilles Lanteigne

Proposée par Marie-France Pelletier

Vote par scrutin secret

Vote *2/3 des voix* est exigé.

Scrutateurs : Marc Angers et Sylvie Doiron

Gilles Lanteigne est élu membre du Comité exécutif pour un premier mandat de trois ans.

R : 23-CGV-161210

Kassim Doumbia, appuyé par Annie-Hélène Boudreau, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

16. **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-161104**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les grandes lignes des activités du Sénat académique.

Aucune question n'est soulevée.

17. **AFFAIRES NOUVELLES**17.1. Leading Boards

Une gouverneure suggère que l'on organise une formation portant sur l'outil Leading Boards. Plusieurs nouveaux membres sont en poste et l'outil n'est pas utilisé au maximum. Il serait intéressant de savoir comment prendre des notes avec l'outil.

Ce point est noté.

17.2. Test de compétences langagières en français

Un gouverneur demande s'il y a des nouveautés au sujet du test de compétences langagières à la Faculté des sciences de l'éducation. Le VRER explique qu'un mandat a été donné au décanat de la Faculté afin d'examiner la problématique. Le gouverneur estime qu'il est de mise que le règlement soit maintenu.

18. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le samedi 8 avril 2017 à Moncton.

Les gouverneurs indiquent qu'ils aimeraient recevoir une formation portant sur les finances et la gouvernance.

19. CLÔTURE

La réunion se termine à 14 h 40.

20. HUIS CLOS — ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Le recteur et vice-chancelier ainsi que tous les membres non-votants quittent la salle, sauf la secrétaire générale. Les membres du Conseil des gouverneurs procèdent à l'évaluation du recteur et vice-chancelier à huis clos.

Le rapport du Comité exécutif portant sur l'évaluation annuelle du recteur et vice-chancelier est lu en entier. Par la suite, une discussion a lieu. La proposition suivante est mise aux voix :

R : 24-CGV-161210

Gilles Lanteigne, appuyé par Corinne Godbout, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport du Comité exécutif portant sur l'évaluation annuelle du recteur et vice-chancelier et que celui-ci soit déposé dans le dossier officiel du recteur et vice-chancelier au bureau des Ressources humaines. »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE


Lynne Castonguay
Secrétaire générale

DOCUMENTS

Conseil des gouverneurs • CGV-161210

